



La Lettre d'information de Molsheim

N°2 / 2010

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 mars 2010 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Modification de l'ordre du jour - Inscription d'un point complémentaire

Le Conseil municipal a approuvé la modification de l'ordre du jour, portant sur l'ajout d'un point complémentaire relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au lycée Henri Meck pour l'organisation d'un spectacle.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 5 février 2010

Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2010.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire - Article L2122-22 du CGCT : compte-rendu d'information pour la période du 4^e trimestre 2009

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil municipal pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009. Dans le cadre de ses délégations, le Maire :

- a autorisé la souscription d'un contrat de ligne de trésorerie pour un montant de 2 500 000 €, qui ne sera utilisé qu'en cas de besoin
- a délivré trois concessions dans le cimetière communal situé route de Dachstein et deux concessions dans celui situé au quartier du Zich
- a renoncé à l'exercice du droit de préemption urbain sur les 17 demandes présentées du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

Point 3 : Comptes de gestion de l'exercice 2009 - Budget principal et budgets annexes

Le Conseil municipal a pris acte des comptes de gestion établis par le trésorier au titre de l'année 2009 pour les budgets suivants : budget principal, budget annexe *Succession Albert Hutt*, budget annexe *Forêt*, budget annexe *Camping*, budget annexe *Lotissements*, budget annexe *Locaux commerciaux*.

Point 4 : Compte administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Budget principal

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif Budget principal de l'exercice 2009 qui présente un excédent global de 3 179 597,61 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 3 250 710,80 €
- résultat d'investissement de clôture : - 71 113,19 €.

Point 5 : Compte administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Succession Albert Hutt

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif *Succession Albert Hutt* de l'exercice 2009 qui présente un excédent global de 4 527,42 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 10 530,55 €
- résultat d'investissement de clôture : - 6 003,13 €.

Point 6 : Compte administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Budget annexe camping.

L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif *Budget annexe camping* de l'exercice 2009 qui présente un excédent global de 30 560,11 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : - 10 711,72 €
- résultat d'investissement de clôture : + 41 271,83 €.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2010 -

Point 7 : Compte administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Budget annexe forêt. L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif *Budget annexe forêt communale* de l'exercice 2009 qui présente un excédent global de 95 696,88 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 84 189,57 €
- résultat d'investissement de clôture : + 11 507,31 €.

Point 8 : Compte administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Budget annexe Lotissements L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif *Budget annexe lotissements* de l'exercice 2009 qui présente un déficit global de - 897 074,82 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : - 293 704,49 €
- résultat d'investissement de clôture : - 603 370,33 €.

L'ensemble des lots n'ayant pas encore été vendu, ce budget est légitimement déficitaire.

Point 9 : Compte Administratif de l'exercice 2009 et affectation du résultat - Budget annexe Locaux commerciaux L'assemblée délibérante a approuvé le compte administratif *Budget annexe locaux commerciaux* de l'exercice 2009 qui présente un excédent global de 166 835,45 € se répartissant comme suit :

- résultat de fonctionnement de clôture : + 38 639,96 €
- résultat d'investissement de clôture : + 128 195,49 €.

Point 10 : Mise en œuvre du plan de relance - convention avec l'état La commune perçoit, entre autres ressources, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA). Ce reversement de la TVA est effectué 2 ans après les dépenses d'investissement soumises à TVA. Dans le cadre du plan de relance de l'économie, ce FCTVA est susceptible d'être versé dès 2010 en compensation des dépenses d'investissements réalisées en 2009. Pour pouvoir bénéficier de ce dispositif, les collectivités doivent s'engager à effectuer des dépenses réelles d'équipement d'un montant supérieur à la moyenne des dépenses consenties entre 2005 et 2008. Compte-tenu des importants projets envisagés en 2010, il est proposé à la Ville de s'inscrire dans la logique de ce plan de relance et bénéficier ainsi dès cette année du renversement du FCTVA, soit un montant de 1 090 000 €, inscrit en recettes au Budget primitif 2010.

Point 11 : Fiscalité directe locale - décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2010 Le Conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition des impôts locaux au niveau de ceux de 2009. Ainsi les taux communaux restent inchangés pour la 5^e année consécutive. Ils s'établissent comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Compensation de la taxe professionnelle
Taux d'imposition 2010	12,52 %	10,21 %	30,90 %	9,13 %

La loi de finances pour 2010 a supprimé la taxe professionnelle (TP). Ainsi, cette année, la Commune percevra une imposition équivalente à celle qu'elle aurait perçue si la TP n'avait pas été supprimée. Depuis le 1^{er} janvier 2010, les entreprises doivent acquitter la contribution économique territoriale (CET) qui remplace la TP. En 2011, le produit de cette CET sera perçu directement par la commune.

Point 12 : Budget principal exercice 2010 - Autorisations de programme et crédits de paiement Dans le cadre de ses compétences exclusives en matière budgétaire, l'assemblée délibérante a créé les autorisations de programme pour un montant total de 29 831 000,00 €. Pour l'exercice 2010, les crédits correspondants s'élèvent 4 777 000,00 € et concernent les opérations suivantes :

	Dépenses	Crédits de paiement 2010
Chartreuse	472 000,00 €	36 000,00 €
Parc des Jésuites	1 600 500,00 €	1 552 000,00 €
Route industrielle de la Hardt	3 700 000,00 €	3 152 000,00 €
Combles Mairie	2 500 000,00 €	37 000,00 €
Total	8 272 500,00 €	4 777 000,00 €

Point 13 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2010 - Budget principal. Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif du budget principal de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	11 749 000,00 €	11 749 000,00 €
Investissement	13 182 748,52 €	13 182 748,52 €
Total	24 931 748,52 €	24 931 748,52 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2010 -

Point 14 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2010 - Budget annexe Succession Albert Hutt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe de la Succession Albert Hutt de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	15 030,00 €	15 030,00 €
Investissement	14 920,00 €	14 920,00 €
Total	29 950,00 €	29 950,00 €

Point 15 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2010 - Budget annexe Camping

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Camping de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 388,00 €	30 388,00 €
Investissement	59 562,00 €	59 562,00 €
Total	89 950,00 €	89 950,00 €

Point 16 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2010 - Budget annexe Forêt

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Forêt de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	156 062,00 €	156 062,00 €
Investissement	103 169,00 €	103 169,00 €
Total	259 231,00 €	259 231,00 €

Point 17 : Adoption du budget primitif de l'exercice 2010 - Budget annexe Lotissements

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Lotissements de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 225 205,00 €	3 225 205,00 €
Investissement	2 713 750,00 €	2 713 750,00 €
Total	5 938 955,00 €	5 938 955,00 €

Point 18 : Adoption du Budget Primitif de l'exercice 2010 - Budget annexe Locaux commerciaux

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif annexe Locaux commerciaux de l'exercice 2010 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	52 490,00 €	52 490,00 €
Investissement	183 245,00 €	183 245,00 €
Total	235 735,00 €	235 735,00 €

Point 19 : Approbation du tableau des effectifs - Budget Primitif de l'exercice 2010

L'assemblée délibérante a approuvé le tableau des effectifs recensant l'état du personnel communal au 1^{er} janvier 2010. La Ville compte, au total, 140 agents représentant 108,36 postes en équivalent temps plein.

Point 20 : Tableau des effectifs - Renouvellement du contrat d'agents non titulaires recrutés sur des emplois permanents

Le Conseil municipal a décidé de renouveler, pour une durée d'un an, les contrats des agents non titulaires occupant les fonctions de :

- chargée de communication nommée sur le poste de rédacteur territorial
- concierge et gardien de la maison multiassociative nommé sur le poste d'adjoint technique de 2^e classe.

Point 21 : Accueil de stagiaires - versement d'une gratification Dans la fonction publique et depuis le 1^{er} juillet 2009, les stages d'une durée supérieure à deux mois donnent lieu obligatoirement à une gratification représentant 30 % du Smic. L'assemblée délibérante a décidé d'accorder le bénéfice de cette gratification aux stagiaires présents sur une durée minimale d'un mois et sur la base d'un rapport du maître de stage.

Point 22 : Rémunération des agents recenseurs Dans le cadre de la préparation du recensement de la population, les agents recenseurs suivent une formation organisée par l'Insee actuellement non rémunérée. Le Conseil municipal a décidé de verser une indemnité complémentaire de 50 € aux agents ayant suivi cette formation obligatoire. Cette indemnité est prélevée sur les crédits alloués par l'Etat, seul financeur de cette opération de recensement.

Point 23 : Autorisation de conclure une convention de contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi et ouverture du poste correspondant La Ville de Molsheim emploie une apprentie préparant le CAP d'assistant technique en milieu familial et collectif. Elle bénéficie de la reconnaissance de travailleur handicapé. La préparation de son diplôme s'achève au mois de juin. Le Conseil Municipal a décidé de recruter cette personne sur la base d'un contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, à raison de 20 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2010 pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Point 24 : Acquisition foncière amiable - lieudit Leimen Kœpfel : section 20 n°67 et 70 - lieudit Zichmatten : section 52 n°42 L'assemblée municipale a décidé l'acquisition auprès des époux Kaes des parcelles cadastrées suivantes

Lieudit	Section	Parcelle	Contenance	Prix d'acquisition net
Zichmatten	52	42	79,14 ares	9 101,10 € (soit 115 € l'are)
Leimen Kœpfel	20	67	17,43 ares	2 137 € (soit 50 € l'are)
		70	25,31 ares	

A travers ces acquisitions, l'objectif poursuivi par la Ville tient autant à la préservation du patrimoine environnemental qu'à l'accompagnement de projets communaux.

Point 25 : Signature d'un bail emphytéotique avec les époux Kaes La ville de Molsheim envisage la création d'un verger pédagogique et de jardins familiaux. Dans ce but, les époux Kaes, domiciliés 12 place de la Liberté à Molsheim, ont proposé de mettre à disposition de la ville leur parcelle (section 52 n° 3) située au lieudit *Leimengrub*, d'une contenance de 107,79 ares. Pour se faire, le Conseil municipal a autorisé la signature d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans entre la commune et les époux Kaes.

Point 26 : Mise en œuvre des délégations du Conseil municipal au maire - application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales Par délibération du 5 février 2010, le Conseil municipal a attribué la gestion du camping municipal à la société L&M SARL pour la période 2010-2013 par délégation de service public (DSP). Dans le cadre de cette gestion, le délégataire envisage la vente de viennoiseries et autres produits de consommation courante. Le cadre juridique impose au délégant de fixer les tarifs de ces biens. Afin de permettre une gestion souple de ce commerce, il est proposé d'autoriser le maire à fixer ces tarifs. Dans cette optique, il convient d'élargir la délégation consentie le 4 avril 2008 au Premier magistrat à la fixation des tarifs et redevances des activités, animations et services annexes proposés par le délégataire du contrat de DSP au camping municipal.

Point 27 : SEM le Foyer de la Basse-Bruche - augmentation de parts sociales de la Ville de Molsheim - modification de la délibération n° 147/7/2009 du 18 décembre 2009 Par délibération du 18 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de quatre parts sociales supplémentaires de la Société intercommunale de construction de Molsheim et environs, le Foyer de la Basse-Bruche, au prix d'un euro symbolique. Tout en confirmant cette acquisition, l'assemblée délibérante a tenu à préciser qu'elle s'inscrivait dans le cadre des dispositions de l'article 1522-1 du Code général des collectivités territoriales afin d'être exonérée des droits d'enregistrement estimés à 757,58 €.

Point 28 : Subvention d'équilibre au Centre communal d'action sociale - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2010 Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 610 000 € au profit du Centre communal d'action sociale destinée à couvrir ses différentes actions. Par ailleurs, afin de lui permettre de faire face aux engagements financiers du premier trimestre, il sera dorénavant prévu de lui verser un acompte de 250 000 € dès le premier trimestre à compter du prochain exercice.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2010 -

Point 29 : Subvention à l'Amicale du personnel de Molsheim - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2010

Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 14 500 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim.
Cette dotation est destinée à couvrir les œuvres sociales et les actions en faveur du personnel communal au cours de l'exercice 2010.

Point 30 : Subvention à l'Office municipal des sports de la Ville de Molsheim - dotation de fonctionnement pour l'exercice 2010

La Ville de Molsheim a décidé d'accorder une subvention de 25 000 € à l'Office municipal des sports au titre de sa participation à son fonctionnement pour l'exercice 2010.
Par ailleurs, le Conseil municipal a inscrit une provision de 63 000 € représentant l'enveloppe prévisionnelle des subventions qui seront allouées en 2010 à l'ensemble des associations affiliées à l'Office municipal des sports et au Comité de liaison loisirs et culture.

Point 31 : Subvention à l'association Accord - exercice 2010

L'association *Accord* a pour but principal d'aider les victimes d'infractions pénales par la mise en place d'un service d'accueil, d'écoute et d'accompagnement. Ce service a été mis en place en 2009 à Molsheim.
Afin de permettre à cette association de poursuivre son action de soutien, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de 2 100 € au titre de l'exercice 2010.

Point 32 : Subvention au groupe scolaire Jean-Marie Lehn à Altorf pour une classe de découverte associant des élèves originaires de Molsheim

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser au groupe scolaire Jean-Marie Lehn une participation de 126 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de sept jours à Pont l'Abbé (29) du 27 avril au 4 mai 2010 et concerne deux élèves résidant à Molsheim.

Point 33 : Subvention à l'Institut de la Providence pour une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser à l'Institut de la Providence une participation de 54 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de six jours en Toscane qui s'est déroulée du 22 au 27 mars 2010 et qui a concerné un élève résidant à Molsheim.

Point 34 : Subvention au collège épiscopal Saint-Etienne pour une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser au collège épiscopal Saint-Etienne une participation de 45 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte de cinq jours qui s'est tenue à Klingenthal du 15 au 19 mars et qui a concerné un élève résidant à Molsheim.

Point 35 : Subvention au collège Bugatti section Segpa pour un séjour en classe de neige

Conformément à la délibération du 23 octobre 2009 relative à l'augmentation de la participation de la commune aux frais liés à l'organisation de classes de découverte transplantées, il a été décidé de verser au collège Rembrandt Bugatti une participation de 520 €. Cette subvention contribue au financement d'une classe de neige de cinq jours qui s'est tenue du 11 au 15 janvier et qui a concerné huit élèves résidant à Molsheim.

Point 36 : Approbation de la modification simplifiée n°1 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°1 du Plan d'occupation des sols concernant l'autorisation d'installation de panneaux solaires thermiques ou photovoltaïques.

Point 37 : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°2 du Plan d'occupation des sols, concernant la diminution des obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain ou par rapport aux autres constructions situées sur le même terrain.

Point 38 : Approbation de la modification simplifiée n°3 du Plan d'occupation des sols

Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°3 du Plan d'occupation des sols portant soit sur la suppression d'emplacements réservés soit sur la diminution de leur emprise.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 26 mars 2010 -

Point 39 : Approbation de la modification simplifiée n°4 du Plan d'occupation des sols Le Conseil municipal a approuvé le projet de modification simplifiée n°4 du Plan d'occupation des sols validant, dans des périmètre délimités, l'utilisation du bois ou de tout autre matériau écologique en façade afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Par ailleurs, la pose de toitures végétalisées ou retenant les eaux pluviales est également autorisée.

Point 40 : Aménagement de diverses voiries zone industrielle de la Hardt- Avenant n°1 au lot n°1 Voirie En décembre 2008, la Ville de Molsheim a consulté pour l'attribution du marché intitulé *Aménagement de diverses voiries dans la zone industrielle de la Hardt*. Attributaire du lot n°1, l'entreprise Eurovia a proposé la mise en place d'enrobés comportant des caractéristiques techniques supérieures en vue d'améliorer la durée de vie de la chaussée. Le Conseil municipal a approuvé l'avenant qui en découlait d'un montant de 182 138,84 € TTC par rapport au marché initial des travaux de voirie.

Point 41 : Réhabilitation des combles de la mairie, aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales - Approbation du marché de maîtrise d'œuvre L'appel d'offres pour l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des combles de la mairie, aile droite et bâtiments annexes avec création d'archives municipales avait été lancé par délibération du 27 mars 2009. L'agence Muhlberger & associés a été désignée lauréate de l'appel d'offres. Le montant estimatif des travaux s'établit à 1 770 080 € TTC.

Point 42 : Agrandissement de la garderie du centre - avenants n°1 aux lots n°5, 6, 7, 8 et 12 Les avenants n°1 de travaux relatifs au chantier d'agrandissement de la garderie du centre concernent les lots de menuiserie intérieure et extérieure, de plâtrerie, de carrelage-faïence et de chauffage. Ils représentent diverses améliorations et prises en compte de suggestions techniques.

L'assemblée délibérante a approuvé ces avenants qui s'établissent comme suit :

Lots	Montant de l'avenant	Montant global du lot
n°5 - menuiserie extérieure bois	4 054,08 €	30 358,64 €
n°6 - menuiserie intérieure bois	2 060,71 €	13 438,25 €
n°7 - plâtrerie	5 349,95 €	34 005,92 €
n°8 - carrelage - faïence	1 239,28 €	14 976,31 €
n°12 - chauffage	2 230,06 €	29 140,06 €

Point 43 : Dénomination du chemin entre les établissements Eurovia et Locarest L'assemblée délibérante a décidé de dénommer le chemin situé entre les établissements Eurovia et Locarest "rue Marie Curie".

Point 44 : Dénomination du chemin rural du Kurzgewand L'assemblée délibérante a décidé de dénommer le chemin rural du *Kurzgewand*, "rue du *Kurzgewand*".

Point 45 : Agrandissement de la garderie du centre - Marchés négociés sans publicité préalable ni mise en concurrence Pour des raisons de normes handicapées entre autres, il a été décidé de créer une nouvelle entrée extérieure accédant directement à la cour de la garderie du Centre via la travée intermédiaire de l'aile arrière gauche du bâtiment n°3, rue du général Streicher. Le Conseil municipal a approuvé ces travaux complémentaires pour un montant total de 28 892,79 € TTC.

Point 46 : Rapport annuel 2009 - Délégation de service public du camping municipal Tout bénéficiaire d'une délégation de service public (DSP) doit rendre compte de sa gestion auprès des représentants de la collectivité délégante. A ce titre, le délégataire du camping municipal -la société L&M SARL- a produit son rapport annuel pour les exercices 2008 et 2009. L'assemblée délibérante a pris acte de ce rapport sans observations.

Point 47 : Subvention exceptionnelle du lycée Henri Meck - spectacle Presse le bouton Afin de soutenir l'action menée par le lycée Henri Meck, l'assemblée délibérante a décidé d'accorder une subvention de 300 € pour l'organisation du spectacle *Presse le bouton*.